

# Quelles garanties pour votre prêt professionnel ?

21 décembre 2015

Dernière modification le 13 février 2017



*Quelles garanties pour votre prêt professionnel ?*

**Votre métier, vous l'aimez et vous le connaissez sur le bout des doigts. Les banques, leur métier, c'est de prêter de l'argent. Pas étonnant qu'elles vous demandent des garanties pour les prêts qu'elles accordent. Elles se prémunissent du risque d'impayé. On vous dresse un panorama des garanties que votre banque peut exiger si vous sollicitez un prêt professionnel.**

## Comment obtenir un prêt professionnel ?

Ne brûlons pas les étapes ! Avant de vous poser des questions relatives à la nature et au bien-fondé des garanties que vous devrez fournir à la banque, intéressons-nous 2 minutes à l'obtention du prêt professionnel.

Quand on est un professionnel en quête de financement, il n'est pas toujours évident de savoir vers quelle solution se tourner ! C'est la raison pour laquelle Panorabanques met à votre disposition gratuite son comparateur de prêts professionnels.

En moins de 3 minutes, il vous suffit de renseigner votre projet de financement en répondant aux questions posées dans le formulaire. Une fois sur la page de résultats, vous pourrez visualiser à la fois les offres des banques et celles des plateformes de crowdlending. En sollicitant plusieurs acteurs différents susceptibles de financer votre projet, vous maximisez vos chances d'obtenir le crédit !



A lire aussi

## [Zoom sur le prêt professionnel](#)

[Lire la suite](#)

## Pourquoi les banques demandent-elles une garantie ?

En cas de non remboursement de votre prêt, l'établissement financier doit se couvrir et pouvoir se retourner vers une solution de repli. C'est la raison pour laquelle on vous demande des garanties. Surtout pour un prêt professionnel, d'un montant souvent important et basé sur votre activité professionnelle – donc par déduction, qui dépend des tendances d'un marché fluctuant, de la bonne gestion de votre entreprise et aussi de votre propre motivation ! Alors quoi de plus normal que de demander une garantie ?

Mais attention ce n'est pas parce que vous avez une garantie solide à mettre en jeu que votre banquier vous accordera un prêt ! La décision pour l'accord d'un prêt ne fonctionne pas dans ce sens-là. Il doit tout d'abord analyser la capacité de votre activité professionnelle à rembourser vos échéances de crédit. Et seulement ensuite, s'assurer de la fiabilité de votre garantie.

A lire aussi

## [Crédit : les garanties réelles et les garanties personnelles](#)



Lire la suite

## Panorama des garanties sollicitées par les banques

Certaines garanties exigées pour les prêts professionnels sont similaires à celles des prêts immobiliers ou prêts à la consommation. Vous connaissez déjà l'hypothèque et les organismes de caution mutuelle pour garantir votre prêt immobilier ?

La seule différence, c'est que l'on prendra une hypothèque sur vos murs professionnels (vos locaux, votre entrepôt, votre boutique) et non pas sur votre logement privé. Et les organismes de caution mutuelle changent de nom. Par exemple, ce ne sera plus Crédit Logement qui garantira votre prêt, mais Bpi France, la Siagi ou encore Interfimo.

Les cautions personnelles et autre nantissements de titres (assurance-vie ou PEA, compte titres) fonctionnent de la même manière que pour les crédits à titre personnel. Enfin, une petite précision quand même, pour les personnes morales notamment.

Le patrimoine professionnel et le patrimoine personnel étant dissociés, votre banquier vous demandera automatiquement de vous porter caution à titre personnel pour votre prêt, ainsi que votre ou vos associés. En cas de difficultés financières, se retourner contre une société qui a déjà beaucoup de dettes (salaires, dettes fiscales, fournisseurs...) et/ou qui ne vaut presque rien, n'avancera pas votre banque à grand-chose. En revanche, vous, en tant que personne physique, vous pouvez posséder des avoirs financiers et un patrimoine immobilier.

D'autres garanties sont plus orientées spécifiquement pour les professionnels. Par exemple, pour un crédit-bail, votre banquier peut solliciter votre fournisseur et prendre un gage sur votre matériel professionnel ou votre véhicule.



A lire aussi

**Mettre en gage sa voiture pour l'obtention d'un crédit**

Lire la suite

Par ailleurs, le nantissement de parts sociales ou de votre fonds de commerce est aussi chose courant notamment en cas de reprise de fonds de commerce ou de création d'entreprise. C'est une garantie qui concerne uniquement les biens meubles incorporels, contrairement au gage (biens corporels).